

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

SAMEDI 4 AOUT 1917

Un nouveau « *dernier délai* » est accordé aux fonctionnaires récalcitrants. La chose leur est notifiée en deux avis, l'un aux Flamands (je veux dire les fonctionnaires désignés pour la région flamande), l'autre aux Wallons.

Voici l'avis adressé aux premiers :

Bruxelles, 27 juillet 1917

« Une partie des fonctionnaires ministériels belges ont, dans les derniers temps, et sous différents prétextes, cessé d'exercer leur activité administrative, sans se soucier de ce que la stagnation de l'administration du pays nuit uniquement aux intérêts de leurs compatriotes. Je sais que la partie clairvoyante des fonctionnaires qui, appréciant exactement ses devoirs, se considèrent comme les serviteurs du peuple, n'a cédé qu'à contre-cœur à la pression d'un terrorisme politique.

Pour vous donner encore l'occasion de rentrer dans votre devoir, je vous engage, sur l'ordre du Gouvernement général, à vous représenter au plus tard lundi prochain, 13 août, à midi, chez le secrétaire général de votre ministère pour reprendre votre service. »

(S.) SCHAIBLE.

Avec les fonctionnaires wallons on fait moins de façons ; on leur dit brutalement :

« Sur l'ordre de M. le Gouverneur général, je vous ordonne de vous trouver le lundi 13 août 1917, à midi, chez moi, à Namur (caserne d'artillerie, place Elisabeth), pour y prendre possession de vos fonctions. »

(S.) HANIEL

Notes de Bernard GOORDEN.

L'avis (du 5 juillet 1917) relatif e. a. aux nominations de **Schaible** et **Haniel** est repris en trois langues respectivement aux pages 28-30 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander (La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°365 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>

Voyez, à titre d'exemple, un rapport des chefs de l'Administration pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et Haniel (février-juillet 1917, page 479), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, elles-mêmes éditées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte ; (« *Documents pour servir à*

l'Histoire de la guerre en Belgique »)

<http://www.idesetautres.be/upload/191702-191707%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL%20ADMINISTRATION%20FLANDRE%20WALLONIE.pdf>